



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI

**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit **GRIZZLI**

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **GRAISSE LUBRIFIANTE**

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY



TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - www.graisse-belleville.fr - mail : info@graisse.fr

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : info@graisse.fr et/ou <http://www.graisse-belleville.fr>

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

NON CLASSE

2.2 - Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 - Autres dangers

Aucune information disponible

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 - MÉLANGES

NOM CHIMIQUE	N° CE	N° CAS	% MASSIQUE	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Huile minérale			>80%		Asp. Tox. 1, H304	

Texte intégral des phrases H : voir section 16

Contient un ou plusieurs des numéros CE suivants: EC500-183-1 (Reg. N°01-2119486452-34); EC500-393-3 (Reg. N°01-2119493949-12)

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers secours

Inhalation

Le risque n'existe que pour des graisses en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

Contact avec la peau

Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.

Contact oculaire

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes. Si des troubles de la vue persistent, consulter un spécialiste.

Ingestion

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires, appeler un médecin rapidement.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI



**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier. Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse CO₂, poudre ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau sous pression.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, Hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

5.3 - Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant autonome en atmosphère confinée en raison des fumées abondantes et des gaz.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Pour les secouristes

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit sur des carters chauds et des contacts électriques.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement. Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

La récupération s'effectue à l'aide de moyens physiques (pompages, écrémage, ..).

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

6.4 - Référence à d'autres sections

Autres informations

Eviter les projections.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries .. résistants aux hydrocarbures.

Mesures d'ordres techniques Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.

Dans le cas de travaux en enceintes confinée (cuves, réservoirs ..), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Aucune dans les conditions normales de stockage.

Conservé de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

Température d'utilisation conseillée : si mentionnée voir § 9

Température d'utilisation déconseillée : température supérieure au point de goutte.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI



**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Recommandées :

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.

A éviter :

Le stockage soumis aux intempéries.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Méthodes de gestion des risques

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie.

Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.

Dans le cas de travaux en enceintes confinées (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection des yeux/du visage

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection corporelle

Selon nécessité : écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Semi-solide	
Aspect	Pateux	
Couleur	ambré	
Seuil olfactif	Caractéristique	
Propriétés explosives		Non applicable
Propriétés comburantes		Non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
pH		
Point de goutte	>180°C	
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		
Point d'éclair	>60°C	
Masse volumique		
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité(s)	Produit insoluble dans l'eau	
solubilité dans les solvants organiques		
Température d'auto-inflammabilité		
pénétrabilité		



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI



**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

9.2 - Autres informations

Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Densité

Aucune information disponible
>20,5 mm²/s (40°C)
Aucune information disponible
Aucune information disponible

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité

Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

10.2 - Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4 - Conditions à éviter

La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5 - Matières incompatibles

Eviter le contact avec les oxydants forts.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagements de gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	NON CLASSE
Corrosion cutanée/irritation cutanée	NON CLASSE
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	NON CLASSE
Sensibilisation	NON CLASSE
Mutagenicité sur les cellules germinales	NON CLASSE
Cancérogénicité	NON CLASSE
Toxicité pour la reproduction	NON CLASSE
STOT-exposition unique	NON CLASSE
STOT-exposition répétée	NON CLASSE
Danger par aspiration	NON CLASSE

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale
DL50, voie cutanée

Informations sur le produit

Inhalation
Contact oculaire
Contact avec la peau
Ingestion

VOIR AUTRES SECTIONS
VOIR AUTRES SECTIONS
VOIR AUTRES SECTIONS
VOIR AUTRES SECTIONS
VOIR AUTRES SECTIONS

Autres Informations

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 - Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2 - Persistance et dégradabilité

Absence de données expérimentales sur le produit fini.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

ND

12.4 - Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI



**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

Produit s'adsorbant dans les sols. Produit insoluble dans l'eau.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible. insoluble, le produit flotte ou dépose.

12.6 - Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

Emballages contaminés

Se conformer à la réglementation en vigueur.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

14.1 - Numéro ONU

non réglementé

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

non réglementé

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

14.4 - Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 - Dangers pour l'environnement

sans objet

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

aucune information disponible

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles

RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Classe de danger pour le milieu
Union européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Inventaires internationaux

TSCA
EINECS/ELINCS
DSL/NDSL
PICCS
ENCS
IECSC
AICS (Australie)
KECL
NZIoC

Lois des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées
Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
Inventaire philippin des substances et produits chimiques
Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
Inventaire chinois des substances chimiques existantes
Inventaire australien des substances chimiques
Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Est conforme
Est conforme
Est conforme
Est conforme
Est conforme
Est conforme
Est conforme



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GRIZZLI



**GRAISSE SYNTHÉTIQUE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

11/07/2018

Date de Révision

13/01/2016

Remplace la version

01/07/2015

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H et EUH:

Asp. Tox. 1 = Danger par aspiration, Catégorie 1

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Date de révision

13/01/2016

Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du

01/07/2015

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité